

Questions orales

M. Andras: Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports annoncera ce qui aura été décidé dès que ces décisions seront définitives.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE**LE RAPPORT DE LA GRC SUR LA PRÉTENDUE INCONDUITE DU SÉNATEUR LUCIER**

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice mais, puisqu'il est absent, je la poserai au ministre suppléant qui est, je suppose, le solliciteur général. Puisque depuis plusieurs mois déjà, la GRC a terminé son enquête sur certains agissements du sénateur Lucier, de même que le commissaire Pearson de Whitehorse, sur une affaire de faux affidavits, le rapport de police a-t-il été soumis aux procureurs de la Couronne à Whitehorse qui devront déterminer s'il y a lieu de porter des accusations, ou a-t-il été envoyé au ministère à Ottawa, dans le même but?

Puis-je savoir également si c'est le procureur de la Couronne à Whitehorse ou le ministère à Ottawa qui prendra la décision?

L'hon. J.-J. Blais (ministre de la Justice suppléant): Monsieur l'Orateur, au nom du ministre de la Justice, j'examinerai la question que lui pose le député et je fournirai une réponse lundi.

M. Nielsen: Le ministre peut-il aussi nous dire si l'on attendra après les élections au Yukon qui se tiendront le 20 novembre pour décider si oui ou non on intentera des poursuites?

M. Blais: On m'informe que l'enquête se poursuit et, si j'ai bien compris, on fournira tous les détails à ce sujet. Je serai heureux de demander au ministre de la Justice de mettre le député au courant lundi prochain.

* * *

LA RADIODIFFUSION**LES PRÉTENDUES PRESSIONS POLITIQUES SUR RADIO-CANADA**

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Cette semaine, M. Peter Kent, anciennement lecteur des informations nationales à Radio-Canada, a répété les très graves accusations qu'il avait faites et selon lesquelles des représentants du cabinet du premier ministre ont exercé des pressions sur l'administration de Radio-Canada de façon à l'intimider ou à la manipuler.

J'aimerais demander au secrétaire d'État, qui est comptable au Parlement des activités de la Société Radio-Canada, s'il est prêt à assumer ses responsabilités et à présenter une motion à la Chambre des communes pour demander que toute la question des allégations faites par M. Kent soit renvoyée au comité

[M. Mazankowski.]

permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, de façon qu'on puisse demander à des représentants de Radio-Canada et du cabinet du premier ministre de même qu'à M. Kent de témoigner au comité?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, bien entendu, je suis toujours prêt à assumer mes responsabilités, mais je ne suis pas certain que la méthode proposée par le député soit la meilleure, vu les circonstances. Après tout, les déclarations auxquelles le député a fait allusion ont été très fortement contestées par les représentants de Radio-Canada lors des audiences du CRTC. A mon avis, il convient de laisser le CRTC faire sa propre évaluation et présenter son rapport.

Comme tout le monde à la Chambre, le député aura toutes les occasions voulues de demander à la Société Radio-Canada ce qu'elle pense de la question quand les prévisions budgétaires de la Société seront étudiées au comité de la Chambre. Je doute fort que le renvoi spécial demandé par le député soit approprié en ce moment, mais je réfléchirai à sa demande.

M. Beatty: Je me demande si le ministre peut me donner quelques explications. Veut-il dire que, comme l'administration de Radio-Canada n'a pas accepté la déclaration de M. Kent selon laquelle elle a été «manipulée ou intimidée», le Parlement n'a pas besoin de se pencher sur cette question. Puis-je aussi demander au secrétaire d'État s'il juge que le CRTC a le pouvoir de circonscrire les activités des fonctionnaires du cabinet du premier ministre afin d'assurer que ces activités sont toujours appropriées et régulières?

M. Roberts: Non, pour répondre à la première partie de la question, je ne pense pas avoir dit cela. En ce qui concerne la deuxième partie de la question, j'ai simplement indiqué qu'il serait raisonnable d'attendre l'évaluation du CRTC.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE**LES MODIFICATIONS PROJETÉES—LES CONSÉQUENCES POUR LES PROVINCES**

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration j'adresserai ma question au président du Conseil du Trésor. Comme les provinces estiment que les modifications projetées pour l'assurance-chômage vont entraîner pour leurs budgets sociaux une surcharge de l'ordre de 200 millions environ, et que le ministre a reconnu hier que l'État fédéral prendrait à sa charge 50 p. 100 des dépenses qui pourraient en résulter pour les budgets sociaux provinciaux, et comme le ministre a également déclaré à la Chambre hier qu'il a constitué un comité mixte fédéral-provincial pour étudier les effets de ces modifications, le président du Conseil du Trésor peut-il nous assurer qu'au lieu de rétrograder par le derrière nous n'aurons pas de projet de loi avant . . .